



Commission Régionale Football Loisirs

SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N°25

Réunion du : **Mercredi 22 février 2023** par présentiel et visio-conférence

Animateur : M. AUVITU.

Présents : MME GOFFAUX - MM. ELLIBINIAN, LE CAVIL, GORIN, THOMAS, GUILLAUME (G.C.S.P.)

Assiste : M. MATHIEU (C.D.)

Excusé : M. BOUDJEDIR

INFORMATIONS GENERALES

La Commission informe les équipes qu'elle n'acceptera plus de demande de report de matches.

La Commission rappelle aux clubs n'ayant pas retiré à la Ligue la tablette pour la FMI de le faire le plus rapidement possible. Sont concernés :

ANCIENS ESCP FOOT - E.N.A. – PERSONNEL GROUPE METRO - PRODUCTEURS PASSOGOL – SUPPORTERS DE NICE – SUPPORTERS DE ST-ETIENNE.

A partir du **06/03/2023**, l'utilisation est impérative sous peine de sanctions.

En cas de souci technique dans l'utilisation de la tablette, la Commission incite les équipes concernées à écrire au service compétitions de la Ligue en décrivant l'incident.

TERRAINS

Il est rappelé à tous les clubs utilisant des équipements de la Ville de Paris (dont Ile de Puteaux) qu'ils doivent impérativement signer le registre de présence auprès des personnels d'accueil.

La Commission rappelle aux clubs qu'ils ne sont ni propriétaires, ni prioritaires sur les équipements mis à disposition par la Ligue. Les rencontres officielles priment sur les rencontres amicales.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{ER} RAPPEL :

25220019 - DENTISTES PARIS AS / ENA du 13/02/2023 (J. VERBEKE/B)

2^{EME} RAPPEL AVANT SANCTIONS :

25226673 - USBC / PARIS XIII ES du 04/02/2023 (SAMEDI MATIN/B)

25220015 - ENA / LA FAISE AS du 06/02/2023 (J. VERBEKE B)

CHALLENGE JEAN VERBEKE

POULE A :

25219924 - NIKE FC / TROPICAL AC du 06/02/2023 reporté au 20/02/2023

La Commission prend note du courrier de NIKE FC et enregistre le forfait de cette équipe.

NIKE FC : -1 pt /0 but

TROPICAL : 3 pts / 5 buts

POULE B :

25220005 - PRODUCTEURS PASSOGOL / ETUDIANTS DYNAMIQUES du 26/01/2023

Suite au courrier de ETUDIANTS DYNAMIQUES, la Commission confirme le résultat de la rencontre :

PRODUCTEURS PASSOGOL : 1 but

ETUDIANTS DYNAMIQUES : 6 buts

25220018 - PETITS ANGES ES / CAP 12 AS du 13/02/2023

La Commission,

Après lecture des pièces versées au dossier (FMI, rapport de l'arbitre, courriers des 2 équipes),

Considérant que la description du déroulement de la rencontre faite par les 2 équipes divergent,

Considérant que l'arbitre déclare que les éventuels faits rapportés se sont passés dans son dos et qu'il n'a pu les constater,

Considérant que le rapport d'un officiel fait foi,

Par ces motifs,

Entérine le résultat de la rencontre, PETITS ANGES ES 2 – 1 CAP 12 AS,

Demande à CAP 12 AS de faire en sorte que les rencontres ultérieures débutent à l'heure prévue,

Rappelle les dirigeants des deux équipes aux devoirs de leur charge.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Supporters / Jean Verbeke

25468783 - NIKE FC / PRODUCTEURS PASSOGOL du 20/02/2023 avancé au 16/02/2023

Suite au courrier de NIKE FC, la Commission enregistre le forfait de cette équipe.

PRODUCTEURS PASSOGOL est qualifié pour le tour suivant.

Prochaine réunion : mercredi 1^{er} mars 2023